



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

VINGTIÈME SESSION

RAPPORT DU COMITÉ CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

POINT 9.2 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV, avec des contributions du Président et du Vice-Président du Comité)

1. Introduction

- [1] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (CMR, ci-après «le Comité») est un organe subsidiaire de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) chargé d'appuyer et de superviser les activités liées à la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et des recommandations de la CMP, ainsi que le renforcement des capacités nécessaires pour en assurer une application efficace. Le Comité élabore et fournit des orientations stratégiques quant aux initiatives en matière de renforcement des capacités et en assure le suivi, tout en traitant les questions liées à la mise en œuvre afin d'aider les parties contractantes à mettre en pratique les obligations et les normes phytosanitaires convenues.
- [2] Des ressources utiles à la mise en œuvre et au renforcement des capacités sont élaborées par des experts en la matière au sein de groupes de travail internationaux et inclusifs, sous la direction du secrétariat de la CIPV et la supervision du Comité. Les guides et supports de formation de la CIPV sont conçus pour répondre à des besoins spécifiques, définis par la communauté de la CIPV, et sont élaborés en tenant compte des priorités énoncées dans la *Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités* (ci-après «la Liste»), ainsi que des procédures établies par le Comité. Les modifications apportées à la Liste¹ sont présentées dans le document examiné au titre du point 9.2.1 de l'ordre du jour.
- [3] Le présent document donne une vue d'ensemble des activités menées et des principaux résultats obtenus dans le domaine de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de la CIPV en 2025.

2. Gouvernance et supervision stratégique

2.1 Mise en œuvre des éléments du programme de développement du Cadre stratégique

- [4] Le Comité joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 en supervisant l'exécution des activités ou en apportant des contributions techniques visant à faire avancer les travaux menés au titre de cinq (5) des huit (8) éléments du programme de développement. Sous la direction du Comité, l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre du secrétariat coordonne et fait avancer les travaux portant sur les éléments suivants:
- harmonisation de l'échange électronique de données;

¹ *Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités*. <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/list-topics-ippc-implementation/list>.

- gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide;
- renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles;
- élaboration d'orientations concernant le recours à des entités tierces;
- changement climatique et questions phytosanitaires.

[5] L'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre soutient et coordonne la mise en œuvre des plans de travail correspondant à ces éléments par l'intermédiaire des équipes du Comité, des groupes directeurs concernés et d'un groupe de réflexion de la CMP. Des rapports détaillés sur les activités menées au regard de ces éléments sont présentés au titre du **point 13 de l'ordre du jour**.

2.2 Réunions du Comité de mai et novembre 2025:

[6] **Le Comité s'est réuni à Rome (Italie), en mai 2025, pour examiner les décisions prises par la CMP, à sa 19^e session (2025), concernant la mise en œuvre, et a étudié les moyens de les concrétiser.** Au cours de la réunion, le Comité a examiné la question de la **réflexion sur les NIMP**. La vision du Comité et ses contributions à cette question ont été présentées au Groupe de la planification stratégique en octobre 2025, et sont également indiquées dans le document qui sera examiné au titre du point 6.1 de l'ordre du jour (Repenser les normes internationales pour les mesures phytosanitaires).

[7] **Le Comité s'est penché sur les mesures concrètes permettant de mettre en œuvre la décision prise par la CMP en ce qui concerne l'appel à propositions de thèmes lancé par la CIPV: normes et mise en œuvre.** L'appel restera ouvert pendant une période d'essai de deux ans, au cours de laquelle les dossiers envoyés seront examinés par le Comité des normes (CN) et par le Comité et les activités de l'Équipe spéciale chargée des thèmes seront interrompues. Le Comité est convenu d'un calendrier selon lequel une équipe chargée des thèmes relatifs à la mise en œuvre procéderait à une évaluation préliminaire avant de soumettre ses conclusions au Comité afin que celui-ci les examine en vue de leur inclusion dans la Liste.

[8] **Le Comité s'est félicité du lancement de la nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne, le Campus de la CIPV sur la santé végétale,** qui avait été officiellement inaugurée lors de 19^e session de la CMP (2025)². La plateforme constitue un centre d'apprentissage gratuit et novateur pour la communauté de la CIPV; elle propose une certification pour 12 formations en ligne, un outil de simulation de situations d'urgence phytosanitaire, ainsi que des ressources à l'appui du renforcement continu et accessible des capacités du personnel des organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV), des institutions universitaires et d'autres parties prenantes. De plus amples informations sont fournies dans le document qui sera examiné au titre du point 15.1 de l'ordre du jour (Campus de la CIPV sur la santé végétale et traductions).

[9] **Le Comité promeut activement des approches prospectives en matière de santé des végétaux.** Lors de la réunion tenue en mai, le Comité a également organisé une session ouverte consacrée aux projets, intitulée *Smart plant health: what does the future look like?*³ (Santé des végétaux intelligente: à quoi ressemblera l'avenir?), sous la forme d'un webinaire. La session a permis aux ONPV, aux organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV), aux centres de recherche internationaux, aux entreprises agrotechnologiques et aux institutions publiques de partager des initiatives novatrices, allant des systèmes de surveillance en temps réel aux outils diagnostiques numériques et évolutifs. La

² Campus de la CIPV sur la santé végétale: <https://elearning.fao.org/course/ippc-campus> (en anglais).

³ Webinaire du Comité consacré aux innovations en matière de santé des végétaux: <https://www.ippc.int/en/events/webinars/smart-plant-health-what-does-the-future-look-like/> (en anglais).

manifestation a connu un grand succès et a réuni plus de 400 participants issus d'ONPV, d'organisations régionales, d'organismes donateurs, d'instituts de recherche et du secteur privé⁴.

- [10] **Le Comité a collaboré étroitement avec les organisations ayant le statut d'observateur afin de soutenir la mise en œuvre de la CIPV et de ses NIMP, ainsi que le renforcement des capacités nécessaires pour en assurer l'application efficace.** Lors de la réunion tenue en mai, les organisations ayant le statut d'observateur, y compris le Comité de liaison entrepreneurat-agriculture-développement, la Commission européenne, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce et la Banque mondiale, ont présenté les activités dans le domaine phytosanitaire liées à la mise en œuvre et au renforcement des capacités, visant à renforcer la collaboration et les synergies avec les travaux menés par la CIPV dans les deux domaines.
- [11] La réunion tenue en mai a également été l'occasion pour le Comité de discuter des résultats des différentes activités organisées à l'occasion de la Journée internationale de la santé des végétaux et de recevoir des informations actualisées des unités du secrétariat de la CIPV. Des informations complémentaires concernant les résultats de cette Journée figurent dans le document qui sera examiné au titre du point 21.1 de l'ordre du jour (Informations actualisées sur les activités de communication, y compris la Journée internationale de la santé des végétaux).
- [12] **En novembre 2025**, le Comité s'est réuni à Bari (Italie). Ce lieu a été choisi pour permettre aux membres du Comité d'observer directement les activités liées à la mise en œuvre menées après l'introduction de *Xylella fastidiosa* dans la région des Pouilles. La réunion a été organisée à l'invitation de l'Institut agronomique méditerranéen de Bari et du Service de protection des végétaux des Pouilles, et en collaboration avec ces entités. Au cours de la visite sur le terrain, les membres du Comité ont observé les symptômes causés par *X. fastidiosa*, les mesures prises pour lutter contre cet organisme nuisible et les interventions mises en place pour s'en débarrasser. Le Comité a fait le rapprochement entre l'apparition de ce foyer et les travaux entrepris au titre de l'élément du programme de développement consacré au Système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, soulignant combien il était important de disposer de capacités soutenues en matière de prévention, de préparation, de lutte et de relèvement, sans oublier l'importance capitale qu'il convenait d'accorder à la sensibilisation des parties intéressées et du public en général.
- [13] Au cours de la réunion tenue en novembre, le Comité a examiné les plans de travail de ses sous-groupes et équipes pour 2025, a évalué les progrès réalisés dans la mise en œuvre des éléments du programme de développement et a approuvé les plans de travail et les activités prioritaires pour 2026. Le Comité a noté l'expansion significative de la solution ePhyto de la CIPV, aujourd'hui utilisée dans 98 pays.
- [14] S'agissant du commerce électronique, le Comité a pris note de l'achèvement des activités de la phase 1 et a approuvé la présentation d'une feuille de route pour la phase 2, lors de 20^e session de la CMP (2026), en vue de son approbation. S'agissant du Système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, les membres du Comité ont salué les progrès réalisés dans ce domaine, ont soutenu la transition de gouvernance et sont convenus de promouvoir le prochain appel à candidature d'experts concernant *Rhizoctonia theobromae*⁵, organisme nuisible d'apparition récente pour le cacao et le manioc, tout en renforçant les synergies avec les programmes régionaux. Le Comité a également examiné l'intégration transversale des enjeux liés au changement climatique dans les activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités, a demandé que des études de cas soient présentées sous la forme de posters lors de la 20^e session de la CMP (2026) et a accueilli favorablement l'idée d'une foire de l'innovation de la CMP. Enfin, des informations actualisées sur l'élaboration de guides destinés aux entités tierces ont été prises en considération. Des informations plus détaillées concernant l'ensemble

⁴ Un webinaire mondial présente à la communauté internationale plusieurs innovations phytosanitaires intelligentes: <https://www.ippc.int/fr/news/global-webinar-showcases-smart-plant-health-innovations-to-the-international-community/>.

⁵ Appel à candidature d'experts pour le Groupe de travail d'experts consacré à *Rhizoctonia theobromae*: <https://www.ippc.int/en/calls/call-for-experts-for-the-expert-working-group-on-rhizoctonia-theobromae/> (en anglais).

des mises à jour relatives aux éléments du programme de développement sont présentées dans des documents spécifiques, au titre du point 13 de l'ordre du jour.

[15] Le Comité a pris note des progrès réalisés dans l'élaboration des guides et supports de formation, ainsi que des traductions en cours en français et en espagnol. Il a mis à jour la Liste, a souligné la nécessité de mobiliser des financements supplémentaires pour de nouvelles traductions et est convenu de réexaminer les procédures d'élaboration en mai 2026.

[16] Des informations complémentaires sur les résultats des réunions du Comité tenues en 2025 sont disponibles sur le Portail phytosanitaire international (PPI)⁶.

2.3 Collaboration avec le Comité des normes

[17] Reconnaissant l'importance d'une collaboration plus étroite afin d'améliorer l'efficacité des processus de la CIPV, le Comité a examiné ses interactions avec le Comité des normes (CN) et a recensé les possibilités d'optimiser la coordination. Afin de faciliter le suivi systématique des difficultés liées à la mise en œuvre rencontrées au cours de l'élaboration des NIMP et d'autres processus de la CIPV, le Comité a décidé d'établir un répertoire spécialisé dans la zone d'accès restreint du PPI, permettant de simplifier le partage d'informations et de favoriser la prise de décisions éclairées.

[18] Le Comité a invité le CN à réviser son mandat afin de garantir une représentation stable du Comité en qualité d'observateur lors des réunions du CN, ce qui permettra de renforcer la coordination et la collaboration. Il a approuvé la création d'un lien sur le PPI entre les NIMP adoptées et les supports utiles à leur mise en œuvre, afin d'améliorer l'accessibilité. Le Comité s'est également penché sur les difficultés liées à la mise en œuvre qui ont été signalées par les parties contractantes lors des ateliers régionaux de la CIPV organisés en 2025, notamment les besoins en formation, les capacités insuffisantes des ONPV et les lacunes en matière de traduction, et est convenu de réexaminer ces questions lors de sa réunion prévue en mai 2026. En outre, le Comité a demandé au CN de formuler des recommandations sur les possibilités de conserver les annexes qu'il est proposé de retirer de la NIMP 26 (*Établissement de zones exemptes de mouches des fruits (Tephritidae)*) sous la forme de «supports d'orientation provisoires», et de soumettre une spécification relative à l'élaboration d'orientations de remplacement.

3. Activités du Sous-Groupe et des équipes du Comité

[19] Le Comité a constitué les groupes suivants pour faciliter la mise en œuvre de son mandat:

- Sous-groupe du Comité:
 - Sous-Groupe du Comité chargé de l'Observatoire de la CIPV;
- Équipes du Comité:
 - Équipe du Comité chargée des ressources;
 - Équipe du Comité chargée du commerce électronique;
 - Équipe du Comité chargée de Fusarium TR4 (dissoute en 2025);
 - Équipe du Comité chargée des thèmes relatifs à la mise en œuvre;
 - Équipe du Comité chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations;
 - Équipe du Comité chargée de l'évaluation de la capacité phytosanitaire;
 - Équipe du Comité chargée des projets.

3.1 Sous-Groupe du Comité chargé de l'Observatoire de la CIPV

[20] En 2025, le Sous-Groupe du Comité chargé de l'Observatoire de la CIPV a supervisé les principales activités de l'Observatoire, en fournissant des conseils et un appui technique, selon les besoins. Ces activités ont notamment consisté àachever les études sur le commerce électronique et l'utilisation des

⁶ Rapports des réunions du Comité: <https://www.ippc.int/fr/commission/capacity-development-committee/>.

antimicrobiens, à revoir et à normaliser la troisième enquête générale de la CIPV, ainsi qu'à poursuivre la coordination et la collaboration avec les observatoires du Codex Alimentarius et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

- [21] L'étude sur le commerce électronique a porté sur l'évaluation des pratiques de gestion des risques phytosanitaires dans le commerce en ligne, tandis que l'étude sur l'utilisation des antimicrobiens était consacrée à l'utilisation des antimicrobiens et des fongicides dans le domaine de la santé des végétaux. Les rapports de ces deux études devraient être publiés en 2026. La troisième enquête générale de la CIPV a été repensée et normalisée afin d'en affiner la portée, d'en améliorer la reproductibilité et d'en renforcer la valeur stratégique. Ces travaux ont été examinés et appuyés non seulement par le Sous-Groupe du Comité, mais également par le Comité, le CN et le Groupe de la planification stratégique, et ont été alignés sur les bonnes pratiques appliquées par les observatoires du Codex et de l'OMSA. Ces activités ont été menées avec l'appui financier du Gouvernement de la République de Corée.
- [22] L'appel à propositions de thèmes de l'Observatoire de la CIPV a été lancé en même temps que l'appel général à propositions de thèmes de la CIPV: normes et mise en œuvre, sur une période d'essai de deux ans. Le formulaire de soumission de l'Observatoire de la CIPV a été présenté et expliqué lors d'un webinaire de la CIPV, organisé afin d'aider les ONPV et les ORPV à soumettre des propositions répondant aux critères de base⁷. Une nouvelle proposition de thème soumise par l'Australie concernant l'enquête sur l'état actuel de la réglementation et l'utilisation des systèmes phytosanitaires pour faciliter le commerce sans risque des produits végétaux (2025-012), a été reçue et sera examinée lors de la réunion du Comité prévue en mai 2026, en tenant compte des résultats de l'atelier mondial de la CIPV sur les approches systémiques tenu en décembre 2025.
- [23] L'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 n'a pas pu être réalisée en raison d'un manque de financement. Conformément aux orientations formulées par la CMP à sa 19^e session (2025), elle a été convertie en une évaluation finale, qui devrait idéalement être menée en 2027. Le cadre de référence révisé de l'évaluation finale a été présenté au Bureau de la CMP en juin et au Groupe de la planification stratégique lors de sa réunion en 2025, et a été affiné par la suite. Lors de la réunion du Groupe de la planification stratégique en 2025, il a été proposé que le Bureau de l'évaluation de la FAO soit chargé de diriger l'évaluation finale; le Comité en a pris note et a accepté d'attendre la décision de la CMP sur la question.
- [24] De plus amples informations sont fournies dans le document qui sera examiné au titre du point 13.9 de l'ordre du jour.

3.2 Évaluation de la capacité phytosanitaire

- [25] L'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) s'est avérée être un processus à fort impact permettant de renforcer les systèmes phytosanitaires nationaux et de catalyser les investissements. Des progrès ont été réalisés concernant la feuille de route pour l'amélioration de l'ECP⁸ dans tous les principaux domaines de résultats, avec une adoption plus large par les pays, un renforcement des capacités des facilitateurs, des modules techniques révisés et un apprentissage en ligne multilingue permettant désormais de favoriser une application harmonisée, conformément à la stratégie de l'ECP 2020-2023 définie par le Comité.
- [26] Les pays qui appliquent l'ECP sont de plus en plus nombreux à traduire les résultats de l'évaluation en stratégies nationales réalisables et en propositions prêtes à être soumises aux donateurs, ce qui conduit directement à la mobilisation de ressources. Huit pays du Marché commun de l'Afrique orientale et

⁷ Enhancing the quality of new topic proposals for plant health standards and IPPC implementation (Améliorer la qualité des nouvelles propositions de thèmes pour les normes phytosanitaires et la mise en œuvre de la CIPV): <https://www.ippc.int/en/events/webinars/enhancing-the-quality-of-new-topic-proposals-for-plant-health-standards-and-ippc-implementation/> (en anglais).

⁸ Approuvée par le Comité en mai 2024 et révisée en novembre 2024.

australe (COMESA)⁹ ont élaboré des propositions de projets prêtes à être financées. Parallèlement, l'Ouganda a obtenu 8 millions d'euros de l'Union européenne (UE) ainsi que 5,5 millions d'USD au niveau national, le Rwanda a reçu 200 000 USD de Trademark Africa et l'Éthiopie a mobilisé 1 million d'USD par l'intermédiaire du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF).

- [27] En complément des résultats obtenus au niveau national, des études analytiques réalisées en 2025 ont confirmé qu'une utilisation soutenue et programmée de l'ECP contribuait à des améliorations durables des performances phytosanitaires, des échanges commerciaux et de la croissance agricole. Une dimension sociale a également été intégrée afin de soutenir une mise en œuvre efficace, notamment par l'élaboration d'orientations sur l'intégration des questions de genre et de la jeunesse¹⁰.
- [28] La certification de 10 nouveaux facilitateurs a permis d'élargir davantage le réseau mondial de mise en œuvre de l'ECP.
- [29] S'agissant des perspectives d'avenir, le Comité a approuvé la feuille de route de l'ECP pour 2026-2027, qui présente les activités achevées, en cours et non financées. Cette feuille de route confirme une forte demande et un intérêt stratégique avérés. Toutefois, elle met également en évidence des lacunes critiques en matière d'investissement, notamment en ce qui concerne la modernisation de la plateforme en ligne de l'ECP et la maintenance assurée par le secrétariat de la CIPV. Le Comité a donc encouragé une mobilisation active des ressources.
- [30] De plus amples informations sont fournies dans le document qui sera examiné au titre du point 15.2 de l'ordre du jour.

3.3 Obligations nationales en matière de communication d'informations

- [31] En 2025, en raison de contraintes financières, les activités relatives aux obligations nationales en matière de communication d'informations (ONC) ont principalement consisté à répondre aux demandes des parties contractantes pour un appui de base, notamment pour la mise à jour des profils sur le PPI. L'Équipe du Comité chargée des ONC a poursuivi les débats sur la communication d'informations par les territoires et les consultations se poursuivront en 2026 en collaboration avec le Bureau des services juridiques de la FAO et les ONPV concernées.
- [32] L'équipe du Comité a formulé des recommandations visant à améliorer l'intégration des ONC dans le Programme phytosanitaire pour l'Afrique. Cette intégration pourrait permettre d'augmenter le niveau de communication des pays membres du Programme sur le PPI, en particulier concernant la liste des organismes nuisibles réglementés. Le plan de travail 2026 pour les ONC a été approuvé par le Comité et met l'accent sur le soutien ciblé, l'amélioration de la plateforme et la révision du manuel sur les ONC, en fonction des ressources disponibles. S'agissant de la promotion et de la sensibilisation aux ONC, le Comité a proposé des options rentables telles que les webinaires et l'apprentissage en ligne, compte tenu notamment de la limitation des ressources, et a encouragé la collaboration avec le Système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles et le Programme d'action de la FAO.

3.4 Agrément d'entités tierces

- [33] Le secrétariat de la CIPV fait avancer l'élaboration de deux guides destinés aux entités tierces: *Authorization of entities to perform phytosanitary actions* (Autorisation habilitant des entités à mener des actions phytosanitaires) et *Audit in the phytosanitary context* (Audit dans le contexte phytosanitaire). Ce travail est financé par les gouvernements de l'Australie et du Canada, et l'élaboration du guide sur l'audit devrait commencer début 2026, suite à l'appel à candidatures d'experts lancé en novembre

⁹ Dans le cadre du projet financé par l'UE consacré au renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle alimentaire et phytosanitaire (GCP/GLO/949/EC).

¹⁰ Comment intégrer les questions de genre et la jeunesse dans l'ECP: <https://openknowledge.fao.org/items/2a0e90d8-aaf1-44f9-a546-d98e6900f643> (en anglais).

2025¹¹. Pour ce qui est de l'élaboration du guide sur l'habilitation d'entités tierces, un appel à experts devrait être lancé d'ici mi-2026 ou à la fin de l'année 2026. Le secrétariat met l'accent sur la promotion d'une participation élargie des experts afin d'assurer une représentation variée.

- [34] De plus amples informations sont fournies dans le document qui sera examiné au titre du point 13.4 de l'ordre du jour (Permettre le recours à des entités tierces).

3.5 Commerce électronique

- [35] Les travaux menés dans le cadre de cet élément du programme de développement s'articulent autour de deux phases. La phase 1, axée sur les outils de base, les documents d'orientation et la collecte de données de référence, s'est achevée en 2025. La phase 2 (2026-2030) pourrait débuter, sous réserve de l'approbation de la CMP, en s'appuyant sur les résultats de la phase 1 et sur les conclusions de l'*Étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique*.

- [36] Des progrès significatifs ont été réalisés dans le cadre de l'*Étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique*, dont le rapport et les recommandations ont été examinés et affinés tout au long de l'année 2025. Sur la base des résultats et des recommandations de l'étude, l'équipe du Comité a proposé une feuille de route pour la phase 2 (2026-2030) de cet élément du programme de développement, pour examen par la CMP. La phase 2 vise à faire avancer des activités ciblées relatives à la mise en œuvre, à renforcer la collaboration transfrontière et à combler les lacunes en matière de capacités recensées dans le cadre de l'étude. Le coût estimatif de la mise en œuvre des activités de la phase 2 est de 120 000 USD par an, conformément au plan global de mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030. Dans le cadre de la phase 2, une deuxième étude de l'Observatoire de la CIPV est prévue en 2029 afin d'évaluer les progrès accomplis par rapport à la situation de référence établie en 2024.

- [37] De plus amples informations sont fournies dans le document qui sera examiné au titre du point 13.3 de l'ordre du jour (Gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide).

3.6 Projets

- [38] La session ouverte du Comité consacrée aux projets, intitulée *Smart plant health: what does the future look like?* (Santé des végétaux intelligente: à quoi ressemblera l'avenir?), a constitué l'un des temps forts de l'année 2025. Ce webinaire a mis en lumière cinq projets novateurs en matière de santé des végétaux, sélectionnés parmi 10 propositions de l'Équipe du Comité chargée des projets. La manifestation a rassemblé plus de 400 participants à travers le monde et a favorisé les échanges de connaissances entre les ONPV, les ORPV et les organisations partenaires.

- [39] L'équipe du Comité a également examiné et approuvé une liste d'organisations ayant le statut d'observateur qui seront invitées aux futures réunions du Comité, notamment :

- CAB International;
- le Comité de liaison entrepreneuriat-agriculture-développement ;
- la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (Agence allemande de coopération internationale);
- la Commission européenne;
- l'Autorité européenne de sécurité des aliments;
- l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture;
- l'Agence internationale de l'énergie atomique;
- le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce;

¹¹ L'appel à candidature d'experts et les ressources mises à disposition pour l'élaboration du guide sur l'audit dans le contexte phytosanitaire (2021-009) sont disponibles à l'adresse: <https://www.ippc.int/en/calls/call-for-experts-and-contributed-resources-to-develop-ippc-guide-on-audit-in-the-phytosanitary-context-2021-009/> (en anglais).

- Trademark Africa;
- la Banque mondiale.

[40] Le secrétariat de la CIPV continue à gérer plusieurs projets relevant de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, notamment:

- un [projet d'appui au Cadre stratégique](#) financé par l'UE (1,67 million d'USD);
- un projet financé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à l'appui du Programme phytosanitaire africain (1,2 million d'USD);
- l'[appui apporté par le Japon aux activités relatives à la mise en œuvre](#) (1 million USD);
- le projet récemment achevé sur le [contrôle des aliments et la gouvernance phytosanitaire](#) financé par l'UE (pour un montant total de 7 millions d'USD).

[41] Le secrétariat a fourni un appui technique aux projets menés par la FAO au Cambodge, au Liban, en Namibie, au Pakistan, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, en soutenant principalement la mise en œuvre et l'application de l'ECP.

3.7 Ressources mises à disposition

[42] L'Équipe du Comité chargée des ressources mises à disposition a élaboré et testé une procédure de vérification visant à maintenir des liens hypertextes actifs vers les ressources mises à disposition sur le PPI¹². Parmi les quelque 300 ressources mises à disposition sur le PPI, 84 comportaient des liens (adresses URL) défectueux. L'équipe du Comité poursuit l'examen et la vérification de l'ensemble de ces liens.

3.8 Examen des thèmes relatifs à la mise en œuvre

[43] En mai 2025, le Comité a mis sur pied une nouvelle équipe chargée d'examiner les thèmes relatifs à la mise en œuvre soumis dans le cadre de l'appel ouvert à propositions de thèmes. Compte tenu des observations de l'équipe, le Comité a décidé d'ajouter à la Liste le thème *Indications relatives au fonctionnement d'un système de réglementation phytosanitaire des importations* et d'examiner les spécifications lors de la réunion prévue en mai 2026. Le Comité a chargé l'équipe d'analyser les difficultés liées à la mise en œuvre qui ont été recensées par les parties contractantes lors des ateliers régionaux de la CIPV et de formuler des recommandations sur la manière de faire avancer les travaux.

3.9 Fusarium TR4

[44] Suite à la demande de la CMP visant à ce que le secrétariat assure la coordination mondiale des efforts entrepris pour lutter contre Fusarium TR4, le secrétariat a organisé une réunion initiale de coordination avec les unités concernées de la FAO, notamment le Forum mondial de la banane, le Centre mixte FAO-AIEA pour les techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, l'équipe chargée des acridiens, ravageurs et maladies transfrontalières des végétaux au sein de la Division de la production et de la protection des végétaux, ainsi que le Bureau des urgences et de la résilience.

[45] Le Comité est convenu de dissoudre l'équipe chargée de Fusarium TR4, les principales activités prévues dans son mandat ayant été menées à bien. Les efforts coordonnés entrepris à l'échelle mondiale pour lutter contre Fusarium TR4 se limiteront désormais aux situations dans lesquelles un appui est expressément demandé par les unités de la FAO et les parties contractantes, et lorsque des synergies existent dans le cadre du Système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles.

[46] Le Comité a en outre recommandé que la liste des activités restantes soit communiquée au Groupe directeur chargé du Système mondial d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, pour examen et analyse. Le secrétariat remercie les membres de l'équipe du

¹² Page web du PPI consacrée aux ressources mises à disposition: <https://www.ippc.int/en/about/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/contributed-resource-list/>.

Comité, présentés dans l'annexe 1, pour leur contribution exceptionnelle et leur engagement à mener à bien les activités liées à Fusarium TR4.

4. Élaboration de supports utiles à la mise en œuvre

[47] Depuis mai 2025, quatre nouvelles formations en ligne ainsi qu'un outil de simulation de situations d'urgence phytosanitaire ont été publiés, en complément des huit ressources déjà existantes, ce qui a permis d'achever le thème intitulé *Programmes de formation à l'intention des spécialistes de la santé des végétaux*:

- [Préparation aux situations d'urgence en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles aux végétaux;](#)
- [Les matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international;](#)
- [L'accès au marché des végétaux et produits végétaux;](#)
- [Comment fonctionne une organisation nationale de la protection des végétaux;](#)
- [Pest emergency simulation: prevent, prepare, respond \(Simulation d'une situation d'urgence phytosanitaire: prévenir, se préparer, intervenir\) \(en anglais\).](#)

[48] Le secrétariat remercie les membres du Groupe de travail sur les programmes de formation à l'intention des spécialistes de la santé des végétaux, présentés dans l'annexe 1, pour leur contribution exceptionnelle et leur engagement envers l'élaboration et la mise en œuvre de formations en ligne à la pointe de la technologie, et de l'outil de simulation de situations d'urgence phytosanitaire.

[49] Plusieurs guides sont également en cours d'élaboration, notamment un guide sur l'inspection fondée sur les risques (financé par la République de Corée) et deux manuels sur le traitement des matériaux d'emballage en bois. La priorité attribuée à deux guides – sur l'audit et l'agrément d'entités tierces – devrait être rehaussée au degré de priorité 1, afin que les travaux puissent commencer en 2026 (voir le point 3.4).

[50] Il est proposé d'ajouter trois nouveaux thèmes à la Liste, notamment des formations en ligne portant sur: 1) le module de formation sur la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV; 2) l'examen visuel des conteneurs maritimes; 3) l'inspection fondée sur les risques. Les guides et les cours sont actuellement traduits en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe, avec le soutien de divers partenaires. Les membres de la communauté de la CIPV sont encouragés à contribuer financièrement et en nature à la réalisation de nouvelles traductions.

4.1 Traductions et reconnaissance des partenaires et des correcteurs d'épreuves bénévoles

[51] En 2025, le secrétariat a réalisé des progrès considérables dans le lancement et la publication de traductions des guides et des cours en ligne de la CIPV. Au cours de l'année 2025, trois guides en français, deux guides en espagnol, neuf cours en ligne en français, deux cours en ligne en espagnol et deux rapports d'étude en français ont été publiés. Un compte-rendu détaillé de l'état d'avancement des traductions des guides et des supports de formation de la CIPV, y compris ceux publiés en 2025 avec l'aide de partenaires fournissant des traductions à titre gracieux ou un financement en nature, figure dans le document qui sera examiné au titre du point 15.1 de l'ordre du jour.

[52] La traduction des guides et des cours en ligne de la CIPV repose sur le soutien généreux de partenaires, notamment des parties contractantes et des donateurs. Ce soutien peut prendre la forme d'un financement couvrant les coûts liés à la traduction ou de la mise à disposition, à titre gracieux, des services d'un traducteur. L'appendice 2 contient une liste des partenaires ayant apporté leur appui aux traductions publiées en 2025 ou en cours.

[53] Chaque guide et support de formation traduit est relu, avant sa publication, par un locuteur de langue maternelle maîtrisant les concepts et la terminologie phytosanitaires. La liste figurant à l'appendice 2 présente les correcteurs d'épreuves de la CIPV qui ont apporté leur appui à l'élaboration des guides et des cours en ligne publiés en 2025.

[54] Le Comité et l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre demandent à la CMP de reconnaître officiellement les contributions apportées par les partenaires et les correcteurs d'épreuves bénévoles dans la réalisation de ce travail essentiel.

5. Recommandations du Comité à l'intention de la CMP

[55] Lors de la réunion du Comité tenue en novembre 2025, celui-ci a examiné les principales recommandations devant être portées à l'attention de la CMP à sa 20^e session (2026).

5.1 Assurer un financement durable des principales activités relatives à la mise en œuvre

[56] Le présent document vise à démontrer l'importance cruciale des activités relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités, pour lesquelles la CMP a reconnu, à sa 19^e session (2025), qu'il existait un financement insuffisant, voire inexistant, en particulier:

- Les ONC constituent les obligations de base des parties contractantes telles que définies dans le texte de la Convention et sont essentielles à la mise en œuvre efficace du Système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles.
- Le Système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles est un élément clé du programme de développement de la CIPV, permettant de regrouper les efforts collectifs de la communauté de la CIPV, de renforcer la préparation, de prévenir l'apparition de foyers et d'intervenir de manière plus efficace et mieux coordonnée en cas d'apparition de foyers.
- Il convient de continuer à étendre la mise en œuvre de l'ECP, dont l'exécution a permis d'obtenir d'excellents résultats en favorisant des améliorations structurelles, juridiques et institutionnelles approfondies au sein des ONPV. La mise en œuvre de l'ECP est jugée rentable et facilite l'accès au financement. Toutefois, le secrétariat de la CIPV ne dispose pas actuellement d'un budget spécialement consacré à l'administration, à la maintenance et à l'amélioration de l'outil ECP, qui devrait faire l'objet d'une mise à jour.
- L'Observatoire de la CIPV s'est révélé utile pour la mise à disposition d'informations fondées sur des données factuelles, nécessaires à une prise de décision pertinente. Il a contribué au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et a permis de déterminer des tendances nouvelles ainsi que des lacunes en matière de capacités. Ses activités sont toutefois soutenues de manière ponctuelle, sans financement prévisible et durable pour la coordination, l'analyse des données, la diffusion des résultats et les mesures de suivi.

[57] Le Comité, la CMP et les parties contractantes ont reconnu le caractère fondamental de ces activités, qui requièrent un financement adéquat et prévisible afin d'être mises en œuvre de manière efficace.

[58] Par conséquent, le Comité rappelle la recommandation formulée par la CMP, à sa 19^e session (2025), à l'intention du Comité financier et du secrétaire de la CIPV, visant à garantir un financement prévisible et durable pour les activités essentielles relatives à la mise en œuvre qui ne bénéficient pas encore d'un financement suffisant, notamment les ONC, le Système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, l'observatoire de la CIPV et l'élaboration de guides et de supports de formation. Afin d'assurer la continuité des activités et de garantir leur impact, un montant estimé à 50 000 USD par activité et par an devrait être alloué au titre du programme ordinaire de la FAO et du fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV.

5.2 Combler les lacunes au niveau des effectifs de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre

[59] La charge de travail de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre a considérablement augmenté au fil du temps. L'Unité est actuellement responsable de cinq des huit éléments du programme de développement, ainsi que de l'ensemble des activités relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités, comme indiqué dans le présent document et dans la mise à jour du secrétariat de la CIPV au titre du point 7 de l'ordre du jour. Toutefois, le nombre de postes financés au titre du budget ordinaire au sein de l'Unité n'a pas augmenté au cours des sept dernières années. La dépendance continue à l'égard

des contributions volontaires et du financement de projets a donné lieu à une pénurie de ressources et a eu pour effet de limiter la fidélisation des talents, ainsi que la cohérence, la prévisibilité et la viabilité du plan de travail de l'Unité. Cette situation a contribué à retarder la rédaction et la publication de plusieurs guides en cours d'élaboration.

- [60] Conscient de l'insuffisance critique des effectifs de l'Unité, le Comité recommande la création de **trois postes supplémentaires financés au titre du budget ordinaire**, en plus des trois postes existants. Cette mesure, initialement mise en exergue dans l'évaluation de 2014 relative au renforcement du secrétariat et reconnue par la CMP, à sa 19^e session (2025), est indispensable pour permettre à l'unité de s'acquitter avec efficacité des responsabilités croissantes qui lui sont confiées.

5.3 Promouvoir et étendre les activités du Campus de la CIPV sur la santé végétale

- [61] Le Campus de la CIPV sur la santé végétale représente une innovation majeure dans le domaine de l'apprentissage en matière de santé des végétaux et a déjà démontré sa valeur et son efficacité, avec plus de 15 000 apprenants inscrits en quelques mois, ainsi qu'un intérêt croissant de la part de plusieurs universités.

- [62] Le Comité exhorte les parties contractantes et les partenaires à intégrer activement les supports de formation du Campus de la CIPV sur la santé végétale dans les programmes de formation des ONPV et dans les cursus universitaires. Il appelle également à la mobilisation de ressources pour traduire ces supports dans toutes les langues officielles de la FAO, en accordant la priorité à l'**arabe**, au **chinois** et au **russe**, afin de garantir l'accessibilité et l'inclusivité à l'échelle mondiale.

5.4 Renforcer l'échange de connaissances au niveau régional

- [63] Les ateliers régionaux de la CIPV constituent un forum unique favorisant les échanges entre les pays au niveau régional et avec le secrétariat de la CIPV. Ils offrent la possibilité de coordonner les observations formulées sur les projets de NIMP, de se renseigner sur les activités nouvelles et en cours menées par la CIPV en matière de mise en œuvre et de renforcement des capacités, de partager l'expérience acquise, de comprendre les situations régionales et de recenser les besoins aux niveaux national et régional.

- [64] Afin de favoriser la collaboration et de traiter les problèmes urgents rencontrés dans la mise en œuvre, le Comité recommande que suffisamment de temps soit consacré dans les ordres du jour des ateliers régionaux de la CIPV aux débats sur les questions liées à la mise en œuvre et les priorités particulières à chaque région. Les pays pourront ainsi partager leur expérience, coordonner leurs actions et faire avancer collectivement le renforcement des capacités phytosanitaires.

Recommendations

- [65] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 1) *prendre note* du travail effectué par le Comité en 2025, des activités du Sous-Groupe du Comité chargé de l'Observatoire de la CIPV et des équipes du Comité chargées des thèmes suivants: commerce électronique, Fusarium TR4, autorisations habilitant des entités tierces, examen des thèmes relatifs à la mise en œuvre, obligations nationales en matière de communication, évaluation de la capacité phytosanitaire, projets et ressources mises à disposition;
- 2) *prendre note* de la décision prise par la CMP, à sa 19^e session (2025), *demandant* au secrétaire de la CIPV, avec les avis et orientations du Comité financier ou du Bureau de la CMP, d'envisager de créer trois postes supplémentaires inscrits au budget ordinaire dans l'Unité, en particulier pour l'élaboration de guides et de supports de formation, afin que l'équipe puisse s'acquitter de son mandat principal, comme il a été recommandé dans le cadre de l'évaluation de 2014 relative au renforcement du secrétariat de la CIPV;
- 3) *prendre note* de la décision prise par la CMP, à sa 19^e session (2025), *demandant* au secrétaire de la CIPV, avec les avis et orientations du Comité financier ou du Bureau de la CMP, d'envisager que des ressources financières adéquates soient allouées aux activités de base et aux activités prioritaires de la CIPV qui ne sont pas du tout ou pas suffisamment financées, à savoir

50 000 USD par an au titre des obligations nationales en matière de communication d'informations, 50 000 USD par an au titre de l'évaluation de la capacité phytosanitaire, 50 000 USD par an au titre du renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, 50 000 USD par an au titre du fonctionnement de l'Observatoire de la CIPV, ainsi que 50 000 USD par an au titre de l'élaboration de guides et de supports de formation;

- 4) *demander* au secrétaire de la CIPV de travailler en collaboration avec le Bureau de la CMP afin de classer par ordre de priorité les mesures et activités susmentionnées prévues en 2026, et *encourager* les parties contractantes et les partenaires à fournir un soutien financier et des contributions en nature à l'appui des activités relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités;
- 5) *remercier* les experts qui ont pris part à l'élaboration des guides et des supports de formation de la CIPV (présentés à l'appendice 1) pour leurs contributions exceptionnelles;
- 6) *saluer* l'aide précieuse apportée par les partenaires et les correcteurs d'épreuves (présentés à l'appendice 2) dans la traduction des guides et des supports de formation de la CIPV, ainsi que la vérification de l'exactitude des traductions.

Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Appendice 1. Remerciements aux experts et aux correcteurs d'épreuves pour leurs contributions aux guides et aux supports de formation de la CIPV

1. Membres de l'Équipe du Comité chargée de Fusarium TR4

[1] Les experts de l'Équipe du Comité chargée de Fusarium TR4, qui a été dissoute après s'être acquittée de son mandat, ont apporté leur soutien technique à l'élaboration de supports de formation et à la mise en œuvre des activités relatives à Fusarium TR4.

[2] L'Équipe était composée des membres suivants:

- Mariluz AYALA VASQUEZ (Colombie);
- Doreen Malekano CHOMBA (Zambie);
- Sospeter Gachuhi GACHAMBA (Kenya);
- Monica GALLO LARA (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH, Équateur);
- Lucien KOUAMÉ KONAN (Côte d'Ivoire);
- Daniel Kouame KRA (Côte d'Ivoire);
- Chunyu LI (Chine);
- Diane MOSTERT (Afrique du Sud);
- Melisa Graciela NEDILSKYJ (Argentine);
- Saif Mohammed, SAIF ALKAABI (Oman);
- Julian SMITH (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);
- Xiaoliang WANG (Chine);
- Laura WAUTERS (Comité de liaison entrepreneuriat-agriculture-développement, Belgique).

2. Membres du groupe de travail sur les programmes de formation à l'intention des spécialistes de la santé des végétaux

[3] Les membres du groupe de travail ont apporté une contribution précieuse à l'élaboration et à l'examen du contenu technique de l'ensemble des nouvelles formations en ligne portant sur le thème relatif à la mise en œuvre et au renforcement des capacités intitulé *Programmes de formation à l'intention des spécialistes de la santé des végétaux* (2017-054). Un ensemble de supports de formation destinés aux facilitateurs de l'évaluation de la capacité phytosanitaire a également été fourni dans le cadre de ce thème.

[4] Le groupe de travail était composé des membres suivants:

- Anna BIRMINGHAM (Canada);
- Kenia-Rosa CAMPO (Trinité-et-Tobago);
- Anna Maria D'ONGHIA (Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes, Italie);
- Elizabeth McCRUDDEN (Australie);
- Guadalupe MONTES (Argentine);
- Teddy MUTONI (Rwanda);
- Mudada NHAMO (Zimbabwe);
- Namikoye Everlyne SAMITA (Kenya);
- Laura WAUTERS (Comité de liaison entrepreneuriat-agriculture-développement, Belgique);
- Kyu-Ock YIM (République de Corée).

Appendice 2: Partenaires ayant traduit les guides et les cours en ligne de la CIPV et correcteurs d'épreuves**1. Partenaires ayant apporté un soutien généreux à la traduction des guides et des cours en ligne de la CIPV:**

- Agence canadienne d'inspection des aliments, Canada;
- Comité de santé végétale du Cône Sud;
- Comité de liaison entrepreneuriat-agriculture-développement;
- Département de la production végétale, Ministère de l'agriculture et des affaires rurales, Chine;
- Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes;
- Union européenne;
- Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
- Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Est;
- l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture;
- Organisation nord-américaine pour la protection des plantes;
- Organismo Internacional Regional de Sanidad Agropecuaria (Organisme international régional [Amérique centrale] de santé agricole);
- Direction générale de la protection des plantes, Ministère de l'agriculture et de l'irrigation, Soudan;
- Abdallah AMR, prestation de services de traduction personnelle, à titre gracieux;
- Waleed ELKHOLY, prestation de services de traduction personnelle, à titre gracieux.

2. Correcteurs d'épreuves ayant apporté des contributions précieuses en vérifiant l'exactitude des traductions des guides et des cours de formation de la CIPV:

- Alexandre BLAIN (français);
- Amélie CONSTANTINEAU (français);
- Bruno GALLANT (français);
- Cecilia GARCÍA SAMPEDRO (espagnol);
- Elodie URLACHER (français);
- Hugo FRÉCHETTE (français);
- José María GUITIAN CASTRILLON (espagnol);
- Konan L. KOUAME (français);
- Magda GONZALEZ ARROYO (espagnol).